

# SNUDI FO 89 **Le Syndicaliste** **Indépendant** de l'Yonne

Journal de la FNEC-FP

**FORCE OUVRIERE**



## NUMERO SPECIAL

Aux adhérents du SNUDI-FO 89

Chers camarades,

Lors de la dernière AG qui s'est déroulée le 21 juin, il a été décidé que le journal du syndicat sera dorénavant destiné aux syndiqués et n'arrivera donc plus par voie postale dans les écoles.

En revanche, nous invitons tous les adhérents à diffuser les informations qu'il contient aux collègues. De même, pour chaque numéro, nous imprimerons un nombre important de journaux supplémentaires que vous pourrez récupérer au bureau (SNUDI-FO 89, 7 rue Max Quantin à Auxerre) ou bien auprès des responsables de secteur.

Vous trouverez dans ce numéro, les résolutions de notre syndicat, adoptées à l'unanimité lors de cette Assemblée Générale.

A bientôt et bonnes vacances.

Le Bureau du SNUDI-FO 89

### ORGANISATION DU SNUDI-FO 89, année 2019/2020 :

L'Assemblée Générale statutaire du SNUDI-FO 89 a élu la Commission Exécutive, la Commission de Contrôle des comptes ainsi que le nouveau bureau de notre syndicat. **Le bureau sera donc constitué de 8 membres :**

- **Secrétaire Départemental** : Lucas ROMAIN
- **Secrétaires adjoints** : Xavier MOREAU et Nadège GIRAULT
- **Trésorière** : Frédérique AUDRY
- **Trésorière adjointe** : Catherine SORDOILLET
- **Archiviste** : Joëlle BECK-WEIL
- **Autres membres** : Jérôme THIRIET et Cathy GILLOT

### Responsables de secteurs :

**Auxerre** : Cathy GILLOT — **Sens** : Jérôme THIRIET — **Avallon** : Nadège GIRAULT — **Joigny** : Xavier MOREAU — **Migennes** : Joëlle BECK-WEIL — **Tonnerre/St-Florentin** : Frédérique AUDRY — **Puisaye** : Lucas ROMAIN

SITE DE DEPOT

**P4**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

n° 48 - date de parution : juin 2019

**Publication Trimestrielle — 0,15 €**

Directeur de publication : Lucas ROMAIN

**-Imprimé par nos soins-**

Rédaction et administration : FNEC-FP FO 89

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

**mail : fnecfp89@gmail.com**

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205

# RESOLUTIONS DU SNUDI-FO 89

## ANNEE 2019/2020

### Interprofessionnel et fonction publique

#### CAP 2022 et loi Dussopt

Avec la CEF, le SNUDI FO 89 dénonce la politique gouvernementale déjà engagée de destruction de la Fonction publique et des statuts, appliquant d'ores-et-déjà les préconisations du rapport CAP 2022 dans l'Education nationale, l'Enseignement supérieur et la Recherche et a Jeunesse et Sports.

Le rapport CAP 2022, c'est :

- la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires,
- des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques (ca c'est clairement pour nous avec la territorialisation de l'Education Nationale)

- des transferts au secteur privé

- des abandons de missions

- le recours généralise aux contractuels

Le SNUDI-FO s'oppose a la destruction programme du service public, au cap 2022 et s'engage dans la mobilisation pour le défendre.

#### REFORME des RETRAITES

Le SNUDI FO 89 s'oppose aux projets en cours de reforme des retraites et s'engage dès à présent a construire la mobilisation pour bloquer le gouvernement, notamment en participant au rassemblement du 21 septembre a l'appel de la confédération :

- pas de retraite par points

- non aux malus et autres systèmes de décote

- non au recul de l'âge de départ a taux plein

- maintien des 42 régimes

- maintien du Code des Pensions civiles et militaires !

#### SALAIRES

L'assemblée générale décide de prendre toute sa place dans les mobilisations que pourrait engager la CGT FO pour exiger l'abandon du PPCR, y compris dans le cadre d'une mobilisation interprofessionnelle. Le SNUDI-FO dénonce la baisse du pouvoir d'achat (mutuelle, retraites, hausse de la CSG)

Elle mandate également le bureau du SNUDI-FO 89 pour qu'il interviene a tous les niveaux pour :

- l'abandon du PPCR

- le maintien du statut general et des statuts particuliers

- l'augmentation des salaires de 16% par l'augmentation du point d'indice

- la suppression du jour de carence

#### Education Nationale

##### LOI BLANQUER

Malgré quelques reculs suite a la mobilisation des enseignants contre cette loi, comme le retrait de l'article sur les EPSF, le statut de supérieur hiérarchique pour les directeurs d'écoles, les jardins d'enfants, la formation des enseignants sur le temps des vacances scolaires, les menaces sur le statut des enseignants persistent :

- ☑renforcement de l'expérimentation, pour déroger aux programmes et aux horaires nationaux et aux statuts...

C'est notamment le cas avec la mise en place des cités éducatives, qui répondent à la logique des EPSF, en donnant plus d'autonomie aux collectivités territoriales et en plaçant les enseignants et les écoles sous la tutelle du principal de collège.

- ☑maintien du devoir d'exemplarité, pour mettre au pas les enseignants ;

- ☑maintien de la professionnalisation de la formation initiale : des AED, précaires et corvéables a tout moment en lieu et place des enseignants sous statut

- ☑mise en place des PIAL substituant un accompagnement mutualisé a l'accompagnement individuel et préparant un plan de non renouvellement de contrats de milliers d'accompagnants d'élèves en situation de handicap.

- ☑maintien des jardins d'enfants contre l'école maternelle publique.

Le SNUDI FO continue à demander le retrait total de la loi Blanquer

#### REFORME DE L'EVALUATION

Le SNUDI FO 89 s'oppose à cette reforme et revendique :

- le maintien d'un barème chiffre base sur l'ancienneté générale de service

- la création d'échelons supplémentaires en lieu et place de la hors-classe et de la classe exceptionnelle

- le respect de la liberté pédagogique plutôt que des équipes de suivi consécutives aux rendez-vous de carrière

#### CONTRE LES REFORMES DU COLLEGE ET DU LYCEE

- Le SNUDI-FO demande l'abrogation des reformes du collège et du lycée

- Le SNUDI-FO est solidaire du SNFOLC et soutiendra tous les mouvements demandant l'abandon de ces reformes construits et décidés dans les assemblées générales d'établissements

#### CONTRE LES FERMETURES DE COLLEGES

Le Conseil départemental veut réaliser des économies en fermant jusqu'à 5 collèges dans l'Yonne. L'AG mandate le SNUDI FO 89 pour intervenir a tous les niveaux, avec le SNFOLC 89, pour la défense des collèges.

#### CONTRE LA LIQUIDATION DU BACCALAUREAT ET POUR LE RETRAIT DE

#### PARCOURS SUP



Le

## 1er degré

### CONTRE LE DISPOSITIF « 100% REUSSITE »

Les classes de GS en éducation prioritaire seraient toutes dédoublées sur le modèle des CP et des CE1 100 % réussite à la rentrée 2020, et la ou c'est possible à la rentrée 2019.

Les classes de GS, CP et CE1 hors éducation prioritaire compteraient 24 élèves au maximum d'ici la fin du quinquennat, soit à la rentrée 2021 au plus tard.

Nous avons déjà constaté que ce dispositif aboutissait à la surcharge des autres classes, surcharge qui sera inévitablement aggravée par ces nouvelles mesures.

Le SNUDI FO 89 se prononce contre ce dispositif qui se met en place sans moyens supplémentaires et induit un profilage des postes, et se fait sans texte réglementaire, remettant en cause le décret de 1989 et nos statuts.

Le SNUDI FO 89 demande que les postes soient créés en fonction des besoins : pas de classe à plus de 24, pas plus de 20 en REP. En effet sans moyen supplémentaire, ce dispositif se met en place au détriment des autres classes et des écoles rurales.

Le SNUDI FO 89 refuse les évaluations imposées sans cadre réglementaire et qui mettent les écoles en concurrence.

### MOUVEMENT ET MANQUE DE PERSONNEL

Suite à la note de service du ministre Blanquer modifiant les règles des mouvements intradépartementaux, nous avons constaté un fonctionnement plus chaotique que jamais, avec des vœux de zones rendant les vœux très hasardeux, et minimisant la place de l'AGS, et de nombreuses erreurs, corrigées pour une partie suite à l'intervention des élus du SNUDI FO 89 en CAPD.

Le SNUDI-FO 89 maintient toutes ses revendications et continuera d'agir pour leur satisfaction :

- ☑ respect du paritarisme et tenue de CAPD pour chaque étape du mouvement
- ☑ extension (au-delà de 30) du nombre de vœux aux différentes phases du mouvement
- ☑ suppression des vœux géographiques ;
- ☑ suppression des postes à profil ;
- ☑ respect du droit à postuler sur tout type de poste, quelle que soit sa quotité de travail
- ☑ retour d'une véritable 2ème phase du mouvement avec saisie de vœux
- ☑ aucun poste bloqué
- ☑ aucune affectation d'un collègue à titre définitif sur un poste qu'il n'aurait pas demandé
- ☑ pour l'extension à tout le département d'une bonification conséquente pour mesure de carte scolaire

### PERMUTATIONS

Le SNUDI FO 89 revendique le respect du droit à mutation et la satisfaction des demandes de permutation.

### RECOURS A LA LISTE COMPLEMENTAIRE

Le SNUDI-FO 89 continue à mener la bataille pour que les recrutements massifs se fassent, notamment pour permettre la sortie du département pour les collègues en demande de mutation. Ces re-

crutements doivent se faire dans le cadre statutaire : sur la liste complémentaire, avec un report de l'année de stage.

Le SNUDI-FO 89 refuse l'embauche de contractuels.

### TEMPS PARTIELS

Le SNUDI FO 89 se prononce :

- contre la remise en cause du droit à temps partiel
- pour le respect des quotités demandées
- contre les restrictions à certains postes du droit à temps partiel
- contre la réduction des accords de temps partiels aux seuls temps partiels de droit

### INCLUSION SCOLAIRE

Le SNUDI-FO 89 s'engage à diffuser largement les informations concernant l'inclusion scolaire (dossier SNUDI National), à promouvoir l'utilisation systématique du registre santé et sécurité au travail pour signaler tout problème lié notamment à l'inclusion scolaire et à intervenir auprès des IEN et de l'IA pour toutes les situations de collègues en difficulté du fait de l'inclusion d'élèves relevant d'une structure spécialisée. Le SNUDI-FO œuvre pour la défense des structures spécialisées et revendique la création des postes nécessaires.

Les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) seront expérimentés dès la rentrée

2019, et auraient vocation à se généraliser à la rentrée 2020.

Il s'agit de substituer au droit individuel de chaque enfant à bénéficier d'un accompagnant d'élève en situation de handicap avec une notification d'heures précise,

un vague droit à partager un accompagnant d'élève en situation de handicap avec d'autres élèves sans avoir de garantie sur un nombre d'heures.

Le SNUDI FO 89 s'engage à s'opposer, notamment par le biais des signalements dans le registre SST, à toute tentative d'inclusion sauvage, à toute restriction de moyens dans le département pour les élèves en situation de handicap.

### RASED et CAPPEI

Le SNUDI FO 89 continue à défendre les RASED qui paient un lourd tribut aux politiques menées et doivent gérer la grande difficulté scolaire sans pouvoir faire de liens avec des partenaires (plus de médecine scolaire, plus de pédopsychiatres, des services de soins

avec des listes d'attentes de plusieurs mois). Le SNUDI FO 89 demande un retour à une vraie formation des enseignants spécialisés et s'oppose à la mise en place de CAPPEI. Rappelons que le CAPSAIS proposait 750 heures de formation, le CAPASH n'en proposait plus que 400, et le CAPPEI seulement 300 ! De plus, les options sont remises en cause et tout enseignant spécialisé, quelle que soit sa spécialité, peut à présent postuler sur tout type de poste (passer de SEGPA en RASED, ULIS ou IME...)

Le SNUDI-FO demande la rétablisse-



## CHSCT

Suite aux elections professionnelles de decembre 2018, la representativite du SNUDI FO 89

a encore ete renforcee, notamment en CHSCT, dans lequel nous avons desormais 2 sieges.

Le fonctionnement du CHSCT de l'Yonne en est manifestement modifie. Il n'y est plus question uniquement d'enquetes et de groupes de travail sans suite. Au contraire, des revendications y sont clairement posees, en particulier sur des cas de demandes de protection fonctionnelle des enseignants et pour les signalements RSST sur les eleves a besoins particuliers. La facon d'aborder ces signalements doit permettre de s'opposer a la logique d'inclusion scolaire induite notamment par les PIAL.

Le SNUDI FO 89 continuera d'agir pour exiger la tenue de visites medicales reglementaires.

## STAGIAIRES

Le SNUDI-FO continue a revendiquer pour l'ensemble des stagiaires :  
- NON a la masterisation, retour a une veritable formation initiale et sa prise en charge pleine et entiere par le Ministere de l'Education Nationale sous le statut de fonctionnaire stagiaire,

- Non a la double tutelle Universite – Education Nationale,

- Non aux pressions subies par les stagiaires,

- Refus des licenciements,

- Retour a une remuneration a l'echelon 3 des le debut de la formation.

Par ailleurs, le SNUDI FO 89 est inquiet quant a la reforme de la formation en cours

(concours niveau M2, possibilite de recours a des contractuels des la L2...)

Le SNUDI FO 89 continuera son action aupres des stagiaires, avec notamment des tournees regulieres a l'ESPE.

## ABANDON DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET DES PEDT

L'Assemblee generale decide de poursuivre la mobilisation pour l'abrogation des decrets

Peillon-Hamon-Blanquer qui conduisent a une degradation des conditions de travail, a des remises en cause statutaires sans precedent et a la liquidation du caractere national et laic de l'ecole publique par la territorialisation et la mise en place des PEDT (projets educatifs territoriaux).

90% des ecoles de l'Yonne sont revenus par derogation a 4 jours.

Apres Joigny cette annee,

le SNUDI FO 89 se mobilisera pour que les communes restantes, en particulier Avallon, reviennent au rythme de 4 jours par semaine.

Le SNUDI FO 89 demande le retour a 4 jours partout sur le territoire national et le maintien des 36 semaines.

## CARTE SCOLAIRE

Le SNUDI FO 89 revendique :

- l'ouverture de toutes les classes necessaires et l'arret des fermetures et fusions d'ecoles

- le retablisement des differents types de brigades de remplacement

- le retablisement des postes specialises

- le recrutement de listes complementaires plutot que de contractuels

- aucune fermeture de classe a la rentree

## DROIT SYNDICAL

L'AG mandate le SNUDI-FO 89 pour intervenir a tous les niveaux contre toute remise en cause du droit syndical.

## LAÏCITE

L'AG mandate ses instances pour qu'elles continuent d'exiger du ministere :

- le strict respect de la loi de 1905

- fonds publics au public, fonds prives au prive

## POUR LA TITULARISATION DES EVS-AVS-AESH

Le SNUDI-FO 89 demande la titularisation de tous les EVS-AVS-AESH pour qu'ils beneficent d'une vraie formation, d'un vrai statut et d'un vrai salaire.

Le SNUDI-FO 89 agira pour le respect des notifications MDPH.

Le SNUDI FO 89 mettra en place une commission AESH pour se developper aupres de cette categorie de personnels.

## MODALITES D'ACTION

Le SNUDI FO a constate l'inefficacite des journees d'action deconnectees qui s'opposent a la logique de la greve pour gagner.

Il s'agit de s'inscrire dans la construction de la greve massive et continue, par la reunion d'assemblees generales, lieu incontournable de decision des actions a mener.

## CONTRE LA REPRESSION

Depuis plus de 6 mois, avec notamment la mobilisation des gilets jaunes, celles des fonctionnaires, le mecontentement s'exprime clairement contre les politiques gouvernementales. Dans ce contexte, le SNUDI FO 89 denonce la repression dont fait preuve le gouvernement a l'egard des manifestants : nombreuses violences sous couvert de la loi "anti-casseurs" qu'il vient de faire voter, sanctions disciplinaires et mutations d'office a l'encontre d'enseignants qui auraient exprime leur desaccord avec les reformes en cours, qui prefigurent l'application du devoir d'exemplarite du 1er article de la loi Blanquer.

## SYNDICALISATION

La constitution du rapport de force des personnels vis-a-vis de l'administration, qui permet de defendre nos droits et d'obtenir satisfaction sur nos revendications, est totalement reliee a l'implantation du syndicat.

Poursuivons son developpement au sein de nos établissements par le developpement d'un fonctionnement d'un fonctionnement par secteur.

**Pour nous contacter**

**permanences au syndicat**

Tous les jours au **03.86.52.55.12**

par mail : [snudifo89@gmail.com](mailto:snudifo89@gmail.com)

**Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>**

